

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00246

**MARCHÉ SUBSÉQUENT N°48 À L'ACCORD-CADRE
MULTI-ATTRIBUTAIRE 2021VO200 POUR LES TRAVAUX DE
RÉAMÉNAGEMENT DES RUES VAILLANT ET
11 NOVEMBRE À SAINT-ETIENNE –
MARCHÉ CONCLU AVEC LE GROUPEMENT
EIFFAGE ROUTE CENTRE EST / GUINTOLI**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT l'accord-cadre multi-attributaire 2021VO200 de « Travaux d'entretien et d'aménagement de voirie de moyenne et grande ampleur », organisé par Saint-Etienne Métropole, ayant désigné comme multi-attributaires :

- la société EUROVIA DALA,
- le groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST /GUINTOLI,
- le groupement COLAS FRANCE Etablissement de Saint-Etienne / DEGRUEL,
- le groupement STAL TP LOIRE/ COIRO FOREZ/ MGB TP/ ROGER MARTIN RHÔNE-ALPES,

CONSIDERANT la consultation « Réaménagement des rues Vaillant et 11 Novembre à Saint-Etienne - Marché subséquent n°48 (phase 2) » organisée par voie électronique par Saint-Etienne Métropole du 01/12/2023 au 26/01/2024 à 12h00, auprès des attributaires de l'accord-cadre,

CONSIDERANT que les offres ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 50 % et la valeur technique pondérée à 50 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre proposée par le groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST /GUINTOLI, est économiquement l'offre la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché subséquent n°48 relatif au « Réaménagement des rues Vaillant et 11 novembre à Saint-Etienne - Marché subséquent n°48 (phase 2) est conclu avec le groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST (mandataire) /GUINTOLI, sis 17 boulevard Charles Voisin, 42162 Andrézieux-Bouthéon, Siret n° 398 827 113 00141.

RECU EN PREFECTURE

Le 25 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240221-C20240024610

Date de mise en ligne : 25 mars 2024

ARTICLE 2

Le délai d'exécution de la tranche ferme est de 16 semaines, non compris la période de préparation d'une durée de 8 semaines. Le délai d'exécution de la tranche optionnelle 1 est de 13 semaines, non compris la période de préparation d'une durée de 8 semaines.

Un ordre de service précise, pour chaque tranche, la date de démarrage de la période de préparation. Les délais d'exécution partent, pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations lui incombant.

ARTICLE 3

Le marché est traité par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Les prix du marché sont révisables trimestriellement suivant les dispositions du contrat.

Le montant estimé du marché est de 722 944,74 € HT décomposé ainsi : 409 181,78 € HT pour la tranche ferme et 313 762,96 € HT pour la tranche optionnelle 1.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée comme suit :

- Budget Voirie, Section Investissement, 2014 VSE 66 ;
- Budget Eaux Pluviales, Section Investissement, 2014 EPLUV 454 ;
- Budget principal, plan vélo, section d'investissement, article 2315, destination 2014-441-RESTR.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Fait à Saint-Etienne, le 25/03/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX